

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 14 DECEMBRE 2022

05 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2/2022 – BUDGET PRINCIPAL 700

N° Ordre : DE-125-2022

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.2 finances locales – décision budgétaire – décision modificative

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à 18h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Xaintrailles, après convocation du 07 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : -

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Frédéric SANCHEZ

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

Espiens : M. Serge LARROCHE à Mme Stéphanie DAVID

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Evelyne CASEROTTO et M. Nicolas LACOMBE à M. Hugues DAVID,

Membre absent excusé (3) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : MM. Georges BARBARA et Sébastien CRUSSIÈRES

Membre absent non excusé (3) :

Nérac : M. Marc GELLY

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 47

Absents : 14

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DE-025-2022 du 23 mars 2022 approuvant le Budget Primitif – Budget Principal 700 ;

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre du budget,

L'enveloppe budgétaire du chapitre 012 (charges de personnel) prévue au BP 2022 a été fortement impactée au cours de l'année 2022, du fait notamment :

- De la fréquentation en très nette hausse du Lud'O Parc (38500 entrées sur la saison), qui a eu pour conséquence le recours à plus de contractuels et au paiement d'heures complémentaires et supplémentaires, tant au niveau de l'accueil que de la surveillance des bassins ;
- Et de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3.5%, depuis le 1^{er} juillet 2022, qui concerne tous les agents publics, titulaires et contractuels.

Il est proposé une modification des crédits de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
012	64131	rémunérations des non titulaires	15 000
011	615231	entretien et réparation des voiries	-15 000
Total des dépenses			0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

AR Prefecture

047-200068948-20221214-DE_125_2022-BF
Reçu le 15/12/2022

► **D'accepter** la modification des crédits conformément à l'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Publication le : 15 DEC. 2022



Alain LORENZELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be "AL" followed by a stylized flourish.